**LA GENDARMERIE A LA RÉUNION**

le commandement de la Gendarmerie de La Réunion surveille 88% du département, soit 20 des 24 communes de l’île et veille à la sécurité de 61,5 de la population, soit 600 000 habitants sur 900 000 recensés.

Les gendarmes de La réunion accompagnent également les militaires en poste sur les îles éparses et représente le Préfet des TAAF sur ces territoires français.

Force de sécurité publique, la gendarmerie participe également à assurer l’intégrité du territoire et la protection de la population contre les agressions armées, et contribue à la lutte contre les menaces susceptibles de mettre en cause la sécurité nationale, pêche illicite, immigration clandestine, narcotrafic, pollution…

**Les Enjeux de la Gendarmerie**

**Les effectifs** de la Gendarmerie 974 doivent suivre la démographie, galopante à la Réunion.

A l’instar de la métropole où les villes au-delà de 30 000 habitants sont en Zone Police

Nationale, à la Réunion, nombre de villes qui dépassent largement ce seuil sont en Zone Gendarmerie Nationale.

Le Général insiste sur le fait qu’il faut conserver ces Zones, malgré l’intervention régulière de certains élus sous la pression des syndicats de police.

**Les produits stupéfiants**, avec une augmentation des trafics de Zamal. (exportation vers Maurice).

La cocaïne et les drogues de synthèse (ecstasy) sont de plus en plus présentes à la Réunion. A l’inverse, peu ou pas de crack ni d’héroïne.

**Les** **Violences Intra Familiales** sont malheureusement en hausse sur l’ensemble de l’ile.

**L’International Drogue, le Terrorisme et l’Immigration.**

**L’Etat-Major est composé**

* D’une Section Commandement.
* D’une Fonction Opération Emploi.
* D’un Centre d’Opération et de Renseignement.
* D’une Fonction Police Judiciaire.
* Et, d’une Fonction Prévention.

**Centralisé à Saint-Denis**

* Vérines   : Etat-Major.
* Sainte Clotilde : Gestion Logistique.
* La Redoute  : Gestion des Unités opérationnelles.

**La Gendarmerie Départementale :**

La Gendarmerie Nationale Française dans la zone Sud de l’Océan Indien
est une institution forte, avec 824 personnels, dont, 718 opérationnels, (106 de soutien dont 38 civils).

 **Unités Territoriales**

\* 03 compagnies, Saint-Benoît, Saint-Paul et Saint-Pierre.

 \* 28 brigades territoriales, dont 7 COB.

 \* 3 Pelotons de Surveillance et d’Intervention de la Gendarmerie.

 **Judiciaires**

\* 1 Section et 3 Brigades de Recherches.

\* 1 Section d’Appui Judiciaire.

\* 1 antenne de l’Office Anti-Stupéfiants.

\* Cellule d’Investigations Criminelles

\* 1 détachement de l’Office Central de Lutte contre les Atteintes à l’Environnement et à la Santé Publique.

Dont les missions sont axées sur :

* La délinquance organisée, financière source humaine, la lutte contre les stupéfiants et l’économie souterraine.

**Sécurité Routière**

\* 1 Escadron Départemental et 3 Brigades Motorisées.

**Autres**

\* Maison de protection des familles.

\* Antenne Groupe d’Intervention de la Gendarmerie Nationale.

\* Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens.

\* Centre Opérationnel et de Renseignement de la Gendarmerie.

\* Peloton de Haute Montagne.

\* Section Aérienne.

\* Brigade Nautique Côtière.

**Et :**

**D’une Réserve Opérationnelle**

**D’une réserve Citoyenne et des Cadets de la Gendarmerie.**

Le Général souligne l’action menée par les bénévoles armant la section des Cadets de la Gendarmerie, action qui permet aux jeunes réunionnais en décrochage scolaire de refaire surface.

**Des Gendarmes Adjoints Volontaires**

Le recrutement des gendarmes adjoints volontaires est réalisé départementalement. Le niveau Bac n’est pas nécessaire. (Contrat de 6 ans) Ces recrues, appelés « gendarmes adjoints Péi », bénéficient d’une affectation 974 à l’issue d’une formation de 3 mois réalisée en totalité à la Réunion.

**La Gendarmerie Mobile :**

Est représentée par un Escadron déplacé à 4 pelotons, à l’effectif de 72 personnels, armant 3 détachements de Surveillance et d’Intervention.

\* Gillot, Le Tampon et Oméga.

\* et, détachés, auprès des services ou unités territoriales.

Jean Vérines héros de la seconde guerre mondiale, a été affecté à la section de gendarmerie de Saint-Pierre, le 6 avril 1894, pendant 13 ans fusillé par les nazis le 20 octobre 1943 et Abdelkrim le roi du Rift exilé à La Réunion en 1926.

